

Cour d'Appel de Paris

Extrait des minutes du greffe
du tribunal judiciaire de Paris

Tribunal judiciaire de Paris

Jugement prononcé le : [REDACTED] 2022

30e chambre correctionnelle

N° minute : [REDACTED]

N° parquet : [REDACTED]

JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de Paris le [REDACTED]
OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX,

composé de Monsieur [REDACTED] juge, président du tribunal correctionnel
désigné conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3 du code de procédure
pénale.

Assisté de Madame [REDACTED] re,

en présence de Madan [REDACTED] y, vice-procureur de la République,

a été appelée l'affaire

ENTRE :

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et
poursuivant

ET

JUGÉ ET OPPOSANT

Antécédents judiciaires : déjà condamné

Demeurant : [REDACTED]

Situation pénale : libre

non comparant, représenté par Maître JOSSEAUME Rémy (G.59), avocat au
barreau de PARIS, muni d'un pouvoir de représentation,

sub zefunim 250 161113
50 01 Prévenu du chef de :

CONDUITE D'UN VEHICULE A MOTEUR MALGRE UNE SUSPENSION
ADMINISTRATIVE OU JUDICIAIRE DU PERMIS DE CONDUIRE faits
commis le 5 avril 2022 à Paris 19ème, en tout cas sur le territoire national et
depuis temps non couvert par la prescription,

PROCEDURE

Maître JOSSEAUME Rémy [REDACTED]

RELAXE [REDACTED] pour les faits qualifiés de :

CONDUITE D'UN VEHICULE A MOTEUR MALGRE UNE SUSPENSION
ADMINISTRATIVE OU JUDICIAIRE DU PERMIS DE CONDUIRE
commis le 5 avril 2022 à Paris 19ème, en tout cas sur le territoire national et
depuis temps non couvert par la prescription ;